

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 14 Avril 2008 à 20h30**

(séance n°4)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni lundi 14 avril 2008 à 20h30 en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (22 présents jusqu'à 20h35 puis 25 présents ensuite, 2 absents représentés) :

Présents : Dominique BONNET (Maire), Jean François GAILLARD, Catherine CATHENOZ, Jean Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS (Adjoints), Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG-JANOD, Christine GRILLOT, Joëlle DOLE, Christelle MORBOIS, Armande REYNAUD, Stéphane BONNOTTE, Hervé CORON, Stéphane MACLE, Mélanie LIEVAUX, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Denis CHATOT, Murielle ARGIENTO, Jean-François DHOTE (Conseillers Municipaux)

Excusées et représentées :

Véronique LAMBERT représentée par Dominique BONNET
Marie FLORES d° Murielle ARGIENTO

et observé que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance par ordre alphabétique et demande ainsi à Monsieur Stéphane Bonnotte s'il est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Monsieur Stéphane Bonnotte répond que oui.

Adoption des procès-verbaux des séances des 16 et 28 mars 2008

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant les procès verbaux des séances des 16 et 28 mars 2008.

Madame Argiento répond que dans le procès-verbal de la séance du 16 mars, il est stipulé qu'aucune remarque n'a été faite lorsque Monsieur le Maire a proposé de fixer le nombre d'adjoints à 5. Or, Monsieur Chaillon a demandé à ce moment là à Monsieur le Maire qui fixait le nombre d'adjoints et le Maire a répondu que cette compétence lui était dévolue.

Monsieur le Maire prend acte de la remarque de Madame Argiento et répond que le compte rendu sera corrigé.

Monsieur Chaillon, Monsieur Chatot et Madame Roy pénètrent dans la salle à 20h35.

1/ Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2007

Présentation du Compte Administratif 2007 par Madame Christine Grillot :

a) budget général

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2007
Atténuation de charges	013	35 617 €
Produits de services	70	156 423.50 €
Travaux en régie	72-042	76 774.47 €
Autres opérations d'ordre	042	525 €
Impôts et taxes	73	2 565 678.78 €
Dotations	74	1 421 661.53 €
Autres produits	75	803 678.37 €

Gains de change	76	3 152.02 €
Produits exceptionnels	77	13 160.40 €
TOTAL		5 076 671.07 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2007
Dépenses à caractère général	011	1 104 693.02 €
Frais de personnels	012	1 862 772.90 €
Autres charges de gestion courante	65	653 418.47 €
Charges financières	66	272 084.71 €
Charges exceptionnelles	67	15 299.02 €
Amortissements 042	68	194 106 €
Dépenses imprévues	022	0 €
Virement en investissement	023	1 454 120.46 €
TOTAL		4 106 404.42 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2007
Virement de fonctionnement	001	1 454 120.46 € pour mémoire
Dotations, Fonds divers	10	440 810.86 €
Subventions d'Investissement	13	70 081.69 €
Opérations d'ordre chapitres 13-19-21	040	4029.30 €
Emprunts, cautions étudiantes	16	29 124.88 €
Terrains de voirie	21	1 €
Amortissements - 040	28	194 106 €
Ventes terrains	024	0 €
TOTAL		738 153.73 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2007
Opérations d'ordre entre sections (travaux régie)	13-21-040	72 315.75 €
Dettes envers groupes de collectivités (sidec)	041	47.03 €
Capital des emprunts et remboursements anticipés	16	718 502.28 €
Cautions étudiantes	16	24 301.22 €
Frais d'études - logiciels	20	2 657.52 €
Subventions d'équipement versées	204	17 027 €
Immobilisations corporelles	21	674 156.19 €
Immobilisations en cours	23	39 233.63 €
TOTAL		1 548 240.62 €

Restes à réaliser : en dépenses : 1 148 315.05 € et en recettes 977 331 €

Ce compte administratif fait apparaître le résultat suivant : (en K€)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 076.67
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 106.40
RESULTAT N-1 (après couverture déficit investissement)	583.65
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 553.92
RECETTES D'INVESTISSEMENT	738.15
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 548.24
RESULTAT N-1	- 262.46
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 1 072.55
RESULTAT GLOBAL	481.36

Monsieur Chaillon fait remarquer qu'une décision modificative a eu lieu le 17 décembre 2007, qu'une inscription de 891 000 € était prévue au chapitre 16 en remboursement du capital des emprunts, et l'on s'aperçoit qu'au 31 décembre 2007, nous avons remboursé seulement 718 502 € en capital, soit une différence de 172 000 €, ce qui d'après Monsieur Chaillon n'est pas normal.

Monsieur le Maire répond que sur les 718 502 € remboursés en capital, il y a eu 130 000 € pour un remboursement anticipé d'emprunt et 640 000 € pour le remboursement traditionnel du capital des emprunts.

Monsieur Chaillon pense que si la ville est capable de prévoir des dépenses annulées au chapitre 67 au centime d'euros près, cela devrait être de même pour le chapitre 16.

Monsieur le Maire répond qu'un montant de 267 000 € a été prévu au BP 2007 pour permettre le remboursement anticipé du capital des emprunts et que seuls 130 000 € ont été remboursés le 20 décembre 2007.

Monsieur Chaillon répète que la ville aurait dû prévoir le montant du remboursement anticipé.

Monsieur le Maire répond qu'une enveloppe de 267 000 € a bien été prévue mais que nous n'avons utilisé qu'une partie, et que les crédits restant ont alimenté le résultat d'investissement. De plus, il ajoute qu'un effacement de la dette de 200 000 € environ s'est produit au 31 décembre 2007, ce qui entraîne une diminution des inscriptions budgétaires du chapitre 16 et 66 pour 2008. L'encours de la dette est divisé par 2 jusqu'en 2014.

Monsieur Chaillon dit à Monsieur le Maire qu'il mélange les choses.

Monsieur le Maire répond qu'il a expliqué que l'encours de la dette passe de 5 millions à 2.5 millions d'euros entre 2008 et 2014 et que d'autre part l'annuité de la dette va s'effondrer en 2014.

Monsieur Chaillon ajoute que, pour que l'annuité diminue si fortement, la ville ne doit pas contracter d'emprunts nouveaux.

Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur Chaillon répète que la ville a fait une erreur sur les capacités de remboursement de la ville lors de la décision modificative du 17 décembre 2007.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une erreur mais d'une volonté de la ville de ne pas utiliser l'ensemble des crédits ouverts au chapitre 16. Monsieur le Maire ajoute qu'il pensait qu'avec le nouveau Conseil Municipal constitué, l'ensemble des Conseillers Municipaux pourrait œuvrer pour les polinois alors qu'il ressent une tension et une agressivité de l'opposition depuis l'élection de ce nouveau conseil.

Monsieur Chaillon répond que l'opposition n'est pas dans l'attaque permanente, mais que les explications concernant cette différence de 172 000 € entre les crédits ouverts et les crédits consommés du chapitre 16, ne le satisfont pas.

Monsieur Chatot fait remarquer que si l'on compare l'endettement de la ville de Poligny avec les villes de strate identique, on remarque que l'encours de la dette est 40 % plus important dans notre ville.

Monsieur le Maire répond qu'il y a un élément mécanique important dans l'endettement d'une ville, il s'agit du taux d'endettement représenté par l'annuité de la dette divisé par les recettes réelles de fonctionnement : ce taux était de 20 % en 2007 et il tombe à 15.66 % en 2008 !

Monsieur Chatot fait remarquer que l'on a réalisé 38 % des dépenses d'équipement en 2007 et demande si l'on a reporté en 2008 les dépenses d'investissement non réalisées en 2007.

Monsieur le Maire répond que la dépense la plus importante non réalisée en 2007 et reportée en 2008 est la rénovation des Jacobins, mais que cela n'est pas techniquement gênant.

Monsieur Chatot demande si, sur les 481 000 € d'excédent d'investissement, seront affectés les 400 000 € de différence entre les recettes et les dépenses d'équipement. D'autre part, il souhaite les détails des restes à réaliser.

Monsieur le Maire répond que les restes à réaliser les plus importants sont les Jacobins, la chaudière de la salle des fêtes, l'éclairage de la Congrégation, le mur de soutènement de la rue Sainte Colette, la modification du POS, l'achat de terrain Ramousse.

Monsieur Chatot fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans le détail de l'opération relative à la barrière du parking Weber : en effet, une recette de 136 432 € apparaît alors que l'opération ne coûte que 57 000 € en dépenses.

Monsieur le Maire répond que les 136 432 € sont affectées à l'opération de rénovation des Jacobins située à la page suivante du compte administratif. D'autre part, la subvention départementale CTC pour la barrière Weber est de 24 000 €. Les opérations sont inscrites pour information dans le budget et ne sont pas liées au vote du budget.

b) budget forêt

Présentation du Compte Administratif 2007 par Madame Christine Grillot :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2007
Produits de services	70	606 368.48 €
Impôts et taxes	73	231.42 €
Gains de change	76	617.37 €
TOTAL		607 217.27 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2007
Dépenses à caractère général	011	100 672.21 €
Frais de personnels	012	69 298.91 €
Autres charges de gestion courante	65	506 833.42 €
Charges financières	66	480.46 €
Amortissements 042	68	1725.00 €
Dépenses imprévues	022	0.00 €
Virement en investissement	023	58 795.00 € pour mémoire
TOTAL		679 010.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2007
Virement de fonctionnement	001	58 795.00 € pour mémoire
Dotations, Fonds divers	10	5426.31 €
Subventions d'Investissement	13	9 660.00 €
Amortissements - 040	28	1 725.00 €
TOTAL		16 811.31 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2007
Capital des emprunts	16	3917.85 €
Immobilisations corporelles	21	22 713.36 €

TOTAL		26 631.21 €
--------------	--	--------------------

Restes à réaliser : en dépenses : 47 600 € et en recettes 4320 €

Monsieur Chatot demande à quoi correspondent les restes à réaliser ?

Monsieur Bulabois répond que 18 000 € de travaux de pistes ont été reportés car les subventions inhérentes ont été notifiées en décembre 2007 et les travaux n'avaient donc pas pu être réalisés avant la notification de recettes. D'autre part, les travaux ONF ont été faits en 2007 et mandatés sur 2008 donc ont également été reportés. Les crédits 2007 ont tous été consommés mais une partie d'entre eux ont été réglés sur 2008.

Monsieur Chaillon demande pourquoi les crédits consommés aux articles 61524 et 61551 sont inférieurs de 10 000 € aux crédits ouverts et pourquoi les dépenses sont inférieures à 2006 ?

Monsieur Bulabois répond que cette économie de 10 000 € est réalisée suite aux avis d'appel à la concurrence pour l'entretien des chemins, la ville avait budgétisé les prévisions ONF et les marchés signés ont été inférieurs.

Concernant les travaux de 2006, Monsieur le Maire précise que l'information a été donnée en commission où Monsieur Chaillon n'était pas présent et sera réprécisée au prochain conseil.

c) budget assainissement

Présentation du Compte Administratif 2007 par Monsieur le Maire :

RECETTES D'EXPLOITATION	Chapitre	CA 2007
Produits de services	70	267 314.81 €
ICNE	66	2 175.49 €
Autres produits	75	19 591.86 €
Gains de change	76	2394.00 €
Produits exceptionnels	77	7220.00 €
TOTAL		298 696.16 €

DEPENSES D'EXPLOITATION	Chapitre	CA 2007
Dépenses à caractère général	011	67 748.94 €
Frais de personnels	012	34 424.27 €
Autres charges de gestion courante	65	0.94 €
Charges financières	66	49 158.74 €
Amortissements 042	68	84 714 00 €
Virement en investissement	023	346 118.30 € Pour mémoire
TOTAL		236 046.89 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2007
Virement de fonctionnement	001	346 118.30 € pour mémoire
Dotations, Fonds divers	10	
Subventions d'Investissement	13	52 000.00 €
Opérations d'ordre chapitres 13-19-21	040	
Emprunts	16	1381.36 €
Terrains de voirie	21	
Amortissements - 040	28	84 714.00 €

Ventes terrains	024	
TOTAL		138 095.36 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2007
Opérations d'ordre entre sections	13-21-040	7220.00 €
Capital des emprunts	16	99 006.36 €
Immobilisations corporelles	21	71 244.70 €
Immobilisations en cours	23	98 442.59 €
TOTAL		275 913.65 €

Restes à réaliser : en dépenses : 345 642.25 € et en recettes 21 824 €

Monsieur Chaillon fait remarquer qu'il existe toujours un important excédent d'exploitation qui n'est pas justifié puisque l'on paye comptant des travaux qui ont une durée de vie de 30 ans.

Monsieur le Maire répond que sont envisagés d'importants travaux d'assainissement dans les quartiers nord de la ville.

Monsieur Chaillon pense qu'il n'y a aucune raison pour que les travaux soient payés par les générations actuelles et qu'il serait préférable de prévoir un paiement sur 25 ou 30 ans.

Monsieur Bonnet répond qu'il a pris en compte cette remarque.

d) budget lotissement 2^{ème} tranche

Présentation du Compte Administratif 2007 par Madame Christine Grillot :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2007
TOTAL		0.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2007
Charges financières	66	16 926.32 €
TOTAL		16 926.32 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2007
TOTAL		0.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2007
Capital des emprunts	16	78 328.84 €
TOTAL		78 328.84 €

Monsieur Chaillon demande combien il reste de parcelles à vendre sur le lotissement 2^{ème} tranche ?

Monsieur le Maire lui répond 8 parcelles.

e) budget lotissement 3^{ème} tranche

Présentation du Compte Administratif 2007 par Monsieur le Maire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2007
Dotations	74	45 280.86 €

TOTAL		45 280.86 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2007
TOTAL		0. 00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2007
TOTAL		0. 00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2007
TOTAL		0. 00 €

Conformément au Code général des collectivités locales, Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote des Comptes Administratifs. Ceux-ci sont mis au vote par Monsieur Jean-François Gaillard, Premier Adjoint :

- Comte Administratif du budget général : 6 abstentions, 20 voix pour : adopté à la majorité des voix ;
- Comte Administratif du budget forêt : 6 abstentions, 20 voix pour : adopté à la majorité des voix ;
- Comte Administratif du budget assainissement : 6 abstentions, 20 voix pour : adopté à la majorité des voix ;
- Comte Administratif du budget lotissement 2^{ème} tranche : 6 abstentions, 20 voix pour : adopté à la majorité des voix ;
- Comte Administratif du budget lotissement 3^{ème} tranche : adopté à l'unanimité des voix.

f) comptes de gestion 2007 de Monsieur le Comptable public

Sans remarque de l'assemblée, Monsieur le Maire met aux voix l'ensemble des comptes de gestion de Monsieur le Comptable public : 1 abstention (Monsieur Jérémy Saillard), 26 voix pour : adopté à la majorité des voix.

2/ Affectation des résultats 2007

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

A) Budgets Annexes

Budget Assainissement	Résultat fin 2006	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2007	Résultat de clôture
Investissement	183 327.54		- 137 818.29	45 509.25
Exploitation	277 042.30		62 649.27	339 691.57

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 339 691.57 € sera repris au budget primitif 2008 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Budget Forêt	Résultat fin 2006	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2007	Résultat de clôture
Investissement	- 5426.31		- 9819.90	- 15 246.21
Fonctionnement	259 724.73	5426.31	-71 792.73	182 505.69

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- 15 246.21 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2007.
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 167 259.48 €, sera repris au budget primitif 2008 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Budget Lotissement 2^{ème} tranche	Résultat fin 2006	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2007	Résultat de clôture
Investissement	82 402.15		- 78 328.84	4073.31
Fonctionnement	- 4046.66		- 16 926.32	- 20 972.98

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- Le déficit de fonctionnement de 20 972.98 € sera repris au budget primitif 2008.

Budget Lotissement 3^{ème} tranche	Résultat 2006	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2007	Résultat de clôture
Investissement	-5 994.63		0.00	- 5994.63
Fonctionnement	42 615.00	5 994.63	45 280.86	81 901.23

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 5 994.63 € en 001 « déficit d'investissement reporté » (il n'y a pas d'affectation en réserves au 1068 sur les budgets lotissement)
- Le résultat de fonctionnement, soit 81 901.23 €, sera repris au budget primitif 2008 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

B) Budget Général

Budget Général	Résultat fin 2006	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2007	Résultat de clôture
Investissement	- 262 464.32		-810 086.89	- 1 072 551.21
Fonctionnement	846 117.72	262 464.32	970 266.65	1 553 920.05

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- 1 072 551.21 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2006.
- La différence de 481 368.84 € sera reprise au budget primitif 2008 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Sans remarque de l'assemblée, Monsieur le Maire met aux voix l'ensemble des affectations de résultats 2007 : adopté à l'unanimité des voix.

3/ Fiscalité locale 2008

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

Par délibération en date du 30 mars 2007, le Conseil Municipal a conservé les taux des quatre taxes directes locales de l'année 2006 pour l'année 2007 ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 11,36 %
- Foncier Bâti : 21,70 %

- Foncier Non Bâti : 32.07 %

Le produit fiscal à taux constants pour l'année 2008 figurant sur l'état 1259 MI, ainsi que les allocations compensatrices de l'Etat au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle se répartissent comme suit :

- Produit de la fiscalité locale = 1 457 782 €
- Allocations compensatrices Etat = 100 769 €

Dont :

- Taxe d'habitation : 425 546 €
- Foncier Bâti : 985 831 €
- Foncier Non Bâti : 46 405 €
- Taxe Professionnelle : 0 € du fait du passage en TPU au niveau de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au 1^{er} janvier 2005.

Une attribution de compensation est reversée à la Ville par la Communauté de Communes : elle est égale au produit de la TP augmenté de certaines compensations perçues par la commune en 2005, majoré des rôles supplémentaires dont sont déduits :

- les charges des services transférés
- la fiscalité additionnelle votée par la communauté de communes en 2005
- les compensations perçues par la communauté de communes en 2005 au titre des exonérations de taxes foncières ou taxes d'habitation
- les reversements de fiscalité prévus au titre de la loi du 10/01/80

L'attribution de compensation a été arrêtée à 943 521.66 € par décision du Conseil Communautaire du 11 décembre 2007.

Il est proposé à l'Assemblée d'appliquer une augmentation de la fiscalité directe locale en 2008 de 1% par rapport à l'année dernière, soit un coefficient multiplicateur de 1.01 à chacun des taux, ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 11.36 % x 1.01 = 11.47 %
- Foncier Bâti : 21.70 % x 1.01 = 21.92 %
- Foncier Non Bâti : 32.07 % x 1.01 = 32.39 %

Le montant du produit de la fiscalité 2007 s'élèverait ainsi à **1 472 360.13 €**.

Monsieur Chaillon pense que les taux de fiscalité de la ville de Poligny sont proches de ceux des communes de même strate de population.

Monsieur le Maire répond qu'il ne partage pas cet avis et que la ville de Poligny a un fort potentiel fiscal, que la ville est classée 10^{ème} sur 12 villes du département pour ses taux de fiscalité, ce qui signifie que ses taux de fiscalité sont peu élevés. Il ajoute que les bases de fiscalité locales sont moins élevées à Poligny qu'à Arbois.

Monsieur Chaillon répond que la taxation des ménages est raisonnable à Poligny par rapport aux autres villes jurassiennes mais cela ne se vérifie pas au niveau national.

Monsieur Chatot pense qu'il aurait été plus logique de voter les taux de fiscalité après le vote du budget.

Monsieur le Maire répond qu'il est plus logique de voter en premier lieu les recettes puis les dépenses ensuite.

Monsieur le Maire met aux voix : 1 contre, 5 abstentions, 21 pour : adopté à la majorité des voix.

4/ Attributions de subventions 2008 aux associations

Monsieur Chaillon demande qu'un sommaire des notes de synthèse soit joint pour plus de clarté, et Monsieur Chatot souhaite que les notes soient numérotées comme cela se faisait auparavant.

Monsieur le Maire répond qu'il a pris note de ces demandes.

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

a) subventions aux associations non sportives

Voté en 2007	Demande 2008	Proposition 2008	nbre adhérents Poligny	Nbre adhérents extérieur
-----------------	-----------------	---------------------	---------------------------	-----------------------------

subventions secteur scolaire

Sou des écoles publiques	1 800.00	1 800.00			
Fonctionnement association	900.00	900.00	900.00	19	8
Soirée 13 Juillet	900.00	900.00	900.00		
classes de mer	1 395.10		1 300.00	provisoire à voter ultérieurement	
Coté cour FOLJ	2 800.00	2 800.00	2 800.00	non déterminé	7321
parents élèves St Louis	200.00	800.00	200.00		
école St Louis	19 262.88		19 300.00	provisoire à voter ultérieurement	

S/S total **25 400.00**

subventions secteur culturel

SEQUANAISE	5 200.00			53	50
Théâtre	1 000.00	1 000.00	1 000.00		
Fonctionnement sections culturelles	4 200.00	4 500.00	4 200.00		
Poterie					
Photographie					
Anglais					
Couture					
Art Pol	500.00	?	500.00	28	58
Association de sauvegarde du patrimoine	400.00	600.00	400.00	114	10
Les Jacobins	400.00	450.00	400.00	118	103
Amis des orgues du haut-jura	650.00	800.00	650.00	non précisé	non précisé
La Montaine				53	57
Fonctionnement association	5 963.00	5 425.00	5 425.00		
Renouvellement de matériel et tenues		2 700.00	2 700.00		

S/S total **15 275.00**

subventions diverses

Association du personnel de la ville	14 700.00	15 750.00	13 300.00	49	27
La Dame Verte	610.00	?	610.00	16	2
Coup de Cœur Benin	1 600.00	1 600.00	1 600.00	26	237
ADIL Aide au logement	100.00	100.00	100.00	1	119
Comité du concours de la résistance	60.00	60.00	60.00	pas d'adhérents	pas d'adhérents
Association des Jeunes sapeurs pompiers	500.00	0.00	0.00	12	11
FNACA	150.00	150.00	150.00	78	103

Association des déportés, internés	150.00	150.00	150.00	18	26
Les Amis de Charcigny	610.00	610.00	610.00	50	3
Anciens Combatants du Canton de Poligny	150.00	150.00	150.00	33	10
SPA	1 272.00	1 127.75	1 127.75	non précisé	non précisé
Veuves Civiles	155.00	155.00	155.00	59	4
Amicale des Sapeurs-Pompiers (vétérance)	915.00	640.50	640.50	36	3
Prévention routière	150.00	200.00	150.00	non précisé	non précisé
association des amis de la fondation mémoire de la déportation	150.00	150.00	150.00	non précisé	non précisé

S/S total **18 953.25**

Total	59 628.25
--------------	------------------

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que les subventions à caractère social sont votées dans le cadre du CCAS.

Monsieur Chaillon pense qu'il doit y avoir un dialogue entre une commission, les élus et les associations avant de voter les subventions, qu'il n'y avait pas d'urgence à attribuer les subventions, qu'il aurait fallu reprendre le rythme des années précédentes et attribuer les subventions plus tard dans l'année.

Monsieur le Maire répond que les règles budgétaires imposent depuis 2 ans de faire figurer le détail du vote des subventions aux associations dans les annexes du budget primitif et que de ce fait il n'est pas possible de voter une enveloppe financière globale et de l'attribuer ultérieurement. Il ajoute que des formulaires de demandes individuelles de subventions ont été envoyés aux associations au mois de février 2008.

Madame Cardon précise que la demande de subvention d'ArtPol était de 700 €.

b) subventions aux associations sportives

ASSOCIATIONS	SUBV°2007	PROPOSITION SUBV°2008
Ass.Sportive du Collège J.Grévy	800.00	618.00
Ass. Sportive du Lycée H. Friant	279.00	162.00
Triangle d'Or Sportif	431.00	948.00
Triangle d'Or Sportif (organisation meeting athlétisme)	3 000.00	3 000.00
Baladins du Batonien	454.00	603.00
Union Bouliste Polinoise	2 045.00	1 916.00
Handball Club Polinois	9 054.00	8 746.00
Poligny Basket Comté (fonctionnement)	13 497.00	14 233.00
Poligny Basket Comté (communication)	10 000.00	11 000.00
Séquanaise sections SPORTS	2 434.00	2 772.00

Séquanaise section AIKI TAIDO	176.00	158.00
Séquanaise section KARATE	1 348.00	936.00
Séquanaise section GYM	384.00	0.00
Tennis Club Polinois	1 468.00	1 623.00
Spéléo Club Polinois	561.00	646.00
Football Club Polinois	5 045.00	5 968.00
Pétanque Polinoise (fonctionnement)	1 030.00	1 100.00
Pétanque Polinoise (grand prix de la ville)	175.00	175.00
L'Esquive, Savate, Boxe	979.00	817.00
Sport et Forme	1 114.00	472.00
Vélo Club Dolois	50.00	50.00
TOTAL	54 324.00	55 943.00

Monsieur Chaillon regrette qu'une réunion du comité consultatif des sports n'ait pas eu lieu.

Monsieur De Vettor répond qu'il n'a pas été en mesure de réunir le comité consultatif des sports puisqu'il n'était pas complet du fait que l'opposition n'avait pas transmis les noms des délégués qu'elle souhaitait faire figurer. En conséquence, les demandes de subventions des associations sportives ont été étudiées par la commission « finances, affaires générales et personnels ». Il ajoute que le tableau contient 3 subventions qui ne relèvent pas du fonctionnement des associations, et que les subventions liées au fonctionnement représentent 41 724 €.

Monsieur Chatot demande pourquoi les subventions de certaines associations sont doublées alors que d'autres diminuent fortement ?

Monsieur De Vettor répond que le calcul des subventions est établi en fonction de plusieurs critères, notamment le nombre de licenciés, le nombre de déplacements, les frais d'arbitrage de la saison, et cela engendre de fortes variations qui reflètent la réalité.

Mademoiselle Morbois précise que le CAP (Courir A Poligny) et le Triangle d'Or Sportif se sont réunis donc le nombre d'adhérents du Triangle d'Or Sportif a beaucoup augmenté.

Monsieur Chatot demande pourquoi il est prévu de verser une subvention au vélo club dolois ?

Monsieur De Vettor répond que la course cycliste « Louis Pasteur » passe à Poligny.

Madame Cathenoz fait savoir qu'elle ne prendra pas part aux votes des subventions aux associations non sportives puisqu'elle est trésorière du Sou des Ecoles.

Monsieur le Maire met au vote les attributions de subventions aux associations non sportives : 26 voix pour, adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire met au vote les attributions de subventions aux associations sportives : 6 abstentions, 21 voix pour, adopté à la majorité des voix.

Monsieur le Maire met au vote les attributions de subventions aux associations non sportives : 26 voix pour, adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire met au vote les attributions de subventions aux associations sportives : 6 abstentions, 21 voix pour, adopté à la majorité des voix.

5/ Budgets primitifs 2008

a) Budget général

Présentation de la note par Madame Christine Grillot :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	ART	Désignation	BP 2008
chap 013 atténuation de charges			14 600.00
	6419	rembt risques statutaires dexia	600.00
	6419	remboursement rémunérat°IJ CPAM	10 500.00
	6419	Ct AVENIR	3 500.00
chap 66 : ICNE			0.00
	66112	intérêts des emprunts (contrepassation ICNE 2006 et passation 2007)	
chap 70 produits des services, du domaine et ventes diverses			143 780.00
	70311	concessions cimetières	4 200.00
	70323	redevances d'occupation du domaine public	7 980.00
	7062	redevances services à caractère culturel	0.00
	70631	redevances services à caractère sportif	12 800.00
	7066	redevances à caractère social (crèche)	54 000.00
	7067	redevances periscolaire (cantine, garderie)	47 000.00
	70688	autres prest.de service (laverie cité, photocopies,,)	100.00
	7083	locat° diverses (salle des fêtes-téléalarme, matériel, chapiteaux)	7 000.00
	70878	rembt par autres redevables	10 200.00
	7088	autres prodts activ annexe (rembt divers)	500.00
chap 72 travaux en régie			70 000.00
	042 - 722	immob corporelles : travaux en régie	70 000.00
chap 73 impôts et taxes			2 617 981.66
	7311	contributions directes (centimes)	1 472 360.00
	7321	attribution de compensation	943 521.66
	7321	refacturation de services et personnels à la CCCG	37 000.00
	7336	droits de place	17 500.00
	7351	taxe sur l'électricité	77 500.00
	7353	redevances des mines	4 000.00
	7363	impôts sur les spectacles	100.00

	7381	taxe additionnelle dts de mutation	66 000.00
chap 74 dotations et participations			1 391 380.00
	7411	DGF	779 711.00
	74121	DSR 1ere fraction (bourg centre)	109 912.00
	74122	DSR 2eme fraction (péréquation)	43 654.00
	74127	dotation nationale de péréquation	35 521.00
	745	DSI	0.00
	746	DGD assurances	300.00
	74718	subvention état : RAM	9 500.00
	7473	subventions département CSecours + sal directrice crèche	26 000.00
	7474	subventions communes (écoles,équipt sportifs,archives)	58 000.00
	7477	subventions européennes :archives leader+ solde statuaire bourguignonne+musée	26 013.00
	7478	subv *autres organismes (MSA, CT enfance, Ct tps libre, PSU,,,))	194 000.00
	74831	FNTP	
	74832	FDTP	8 000.00
	74833	compensation de TP par Etat	25 166.00
	74834	compensation de TF par Etat	30 651.00
	74835	compensation d'exonération de TH	44 952.00
	74837	fonds national de péraquation	
	7488	autres participations (élections) : à voir en DM1	
chap 75 autres produits de gestion courante			677 603.43
	752	revenus des immeubles(garages, SDF, cité u, appart,gendarmerie)	301 074.00
	7551	reversemt budget à caractère administratif (forêt)	373 529.43
	758	produits divers de gestion courante(charges SDF)	3 000.00
chap 76 produits financiers			0.00
	766	gain de change	
chap 77 produits exceptionnels			3 525.00
	7713	libéralités reçues	
	773	mandat annulé sur exercice antérieur	
	775	produits des cessions d'immobilisations	
	0 42		
	776	différence sur réalisations reprises au résultat	
	0 42		
	777	cote part des suv d'inv transférées au cpte de résultat	525.00
	7788	prodts exceptionnels divers Y COMPRIS INDEM SINISTRE	3 000.00
chap 78 reprises sur amortissements et provisions			0.00
	7811	reprise sur amortissement des immobilisation	
	0 02	reprise excédent 2007	481 368.84
TOTAUX			5 400 238.93

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Désignation			BP 2008
chap 011 charges de gestion générale (chap 60, 61 et 62, 63 sauf 621, 635, 637 et 713)			1 046 536.00
0 11 / 60	60611	eau et assainissement	56 000.00
	60612	énergie électricité	120 000.00
	60621	combustibles	95 000.00
	60622	carburants	35 000.00
	60623	alimentation	69 100.00
	60624	prodts de traitement	1 300.00
	60628	autres fournitures non stockées	1 170.00
	60631	fournitures d'entretien	6 500.00
	60632	fournitures de petits équipemts	30 100.00
	60633	fournitures de voirie	4 000.00
	60636	vêtemnts de travail	3 568.00
	6064	fournitures administratives	18 150.00
	6067	fournitures scolaires	19 025.00
	6068	autres matières et fournitures	90 000.00
0 11 / 61	611	contrats de prestation de services (ALCG, package HDR, musique école centre)	30 920.00
	6132	locations immobilières(cité U 243 000 + régul charges)	102 800.00
	6135	locations mobilières(photocopieurs, nacelles,mach affranchir, panneau)	21 550.00
	614	charges locatives (copropriété travot et grande rue)	2 950.00
	61521	entretien terrains	8 000.00
	61522	entretien de bât,	10 000.00
	61523	entretien de voies et réseaux	10 000.00
	61551	entretien de matériel roulant	20 000.00
	61558	entretien autre biens mobiliers (extincteurs, copieurs,portes autom, panneau sport)	15 800.00
	6156	maintenance (infographique, sidec, géosphère..)	16 200.00
	616	primes d'assurance	37 000.00
	6182	doc générale et technique	6 260.00
	6184	versemts à des organismes de format°	5 350.00
	6185	frais de colloque	
	6225	indemnités du comptable	1 640.00
011 / 62	6226	honoraires	2 100.00
	6228	rémunérations diverses (institut, spectacles, stagiaires)	4 500.00
	6231	annonces et insertions	3 350.00
	6232	fêtes et cérémonies (locales)	29 000.00
	6236	catalogues et imprimés	10 950.00
	6241	transport de biens	

	6247	transport collectifs	1 700.00
	6251	voyages et déplacements (des agents)	2 850.00
	6257	réceptions (non locales)	700.00
	6261	frais d'affranchissement	10 400.00
	6262	frais de télécom	21 000.00
	627	frais bancaires	
	6281	concours divers (cotisat° assoc)	10 283.00
	6282	frais de gardiennage	500.00
	62878	rembt de frais à d'autres organismes (salaire MPC et Marc Skierski pr élections)	1 900.00
	6288	autres services (nettoyages draps, développemnt photos, sécu routière..)	21 950.00
011/ 63 impôts, taxes	63512	taxes foncières	87 450.00
	6355	taxes et impôts sur véhicules	400.00
	6358	autres droits (redevance télé)	120.00
	637	autres impôts et taxes (cotis° additionnelle Opa c)	
chap 012 charges de personnels (chap 64 et art 621, 631, 633)			1 920 000.00
	6332	cotisation patronale FNAL	3 450.00
	6333	participat° à la formation professionnelle	
	6336	cotisation patronale CNFPT CDG	21 800.00
	6338	autres taxes	3 500.00
	64111	TB Indiciaire titulaires	1 000 000.00
	64112	NBI + SFT des titulaires	26 700.00
	64118	autres indemnités des titulaires (dont PFA)	125 200.00
	64131	TB non titulaires	120 000.00
	64168	autres (brut des contrats aidés)	10 000.00
	6417	rémunérations apprentis	9 000.00
	6451	URSSAF patro TITU et NON TITU (maladie + alloc fam pr TIT et maladie+vieillesse+allo+ AT pr non tit)	222 550.00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro + ircantec non tit	258 000.00
	6454	cotisation ASSEDIC	9 800.00
	6455	cotisat° assurance du personnel	93 000.00
	6456	FCSFT	3 100.00
	6457	cotisat° liées à l'apprentissage	400.00
	6458	FIPH	4 000.00
	6475	médecine du travail	5 000.00
	64832	FCCPA	4 500.00
chap 65 autres charges de gestion courantes			427 924.13
	651	redevances pour concessions	100.00
	6521	déficit du budget lotissement 3ème tranche	

	6531	indemnités des élus	87 500.00
	6532	frais de mission des élus	700.00
	6533	cotizat° retraite élus	4 500.00
	6535	format° des élus	2 000.00
	6536	frais de représentation du Maire	500.00
	65372	cotis alloc fin mandat	30.00
	654	pertes sur créances irrécouvrables	1 000.00
	6553	SDIS	181 758.00
	65735	groupemts de collectivités (orain - grozone)	2 246.00
	657362	versemts au CCAS	20 000.00
	6574	subv° organismes dt privé	127 590.13
chap 66 charges financières			293 380.24
	66111	intérêts des emprunts	245 000.00
	66112	icne	48 380.24
	666	perte de change	
chap 67 charges exceptionnelles			0.00
	6711	intérêts moratoires	
	6718	autres charges exceptio	
	673	titres annulés	
	042 -675	valeur comptable des immobilisations cedées	
	042 - 676	différence sur réal° en invt	
	678	autres charges exceptio	
chap 042 / 68 dotation aux amortissements			202 000.00
	042 - 6811	amortissements des immobilisations	202 000.00
	681	dotation amortissement provisions	
	0 22	dépenses imprévues	309 574.18
	0 23	viremt en investissement	1 200 824.38
			TOTAL 5 400 238.93

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP	ART	Désignation	BP 2008	RAR 2007	TOTAL
10 : dotations, fonds divers			1 185 691.21	0.00	1 185 691.21
	10222	FCTVA	84 500.00		
	10223	TLE	28 640.00		
	1068	affectation du résultat N-1	1 072 551.21		
13 : subventions d'investissement			123 684.50	712 851.00	836 535.50
	1311	subv° Etat transférables		190.00	190.00
	1312	subv° Région transférable			0.00
	1313	subv° Départem		24 000.00	24 000.00

	1317	subv° européenne transférable			0.00
	1318	autres subv° transférables			0.00
	1321	subv° Etat non transférables	36 356.00	324 732.00	361 088.00
	1322	subv° Région non transférable	8 871.00	147 947.00	156 818.00
	1323	subv° Dept non transférable	34 037.50	199 870.00	233 907.50
	1325	subv° sur travx Sidec			0.00
	1327	subv° européenne sur équipement non transférable			0.00
	1328	autres sub d'équipemt non transférables			0.00
	1331	DGE fonds affectés à l'équipement transférable			0.00
	1341	DGE fonds affectés à l'équipement non transférables	38 420.00	6 611.00	45 031.00
	1342	Amendes (fonds affectés à l'équipement non transférables)	6 000.00	9 501.00	15 501.00
	1345	participat° pr non réalisation d'aires de stationnement			0.00
	1381	sub invest Etat non transférables			0.00
	1382	autres sub non transférables Région			0.00
	1383	autres sub non transférables Dept			0.00
	1386	autres sub non transférables EPCI			0.00
	1388	autres sub non transférables :			0.00
16 : emprunts et dettes assimilés			25 000.00	0.00	25 000.00
	1641	emprunts en euros			
	165	dépôts et cautionnement	25 000.00		
	1688	ICNE			
040/ 28 : amortissement	28	amortissements	202 000.00		202 000.00
	0 21	virement de la section de fonctionnement	1 200 824.38		1 200 824.38
	0 24	produits des cessions d'immobilisations	96 883.00	264 480.00	361 363.00
	0 0 1	excédent d'investissement reporté			0.00
			TOTAUX	2 834 083.09	977 331.00
				3 811 414.09	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Désignation	BP 2008	RAR 2007	TOTAL
	0 01	déficit d'investissement N-1	1 072 551.21		1 072 551.21
	0 20	dépenses imprévues	145 603.83		145 603.83
CHAP 13 subventions d'équipement			525.00	0.00	525.00
	1321	subventions versées à l'Etat			0.00
	1323	participation versée au Département			0.00
0 40	13911	amortissement des subventions état	18.00		18.00
	13912	amortissement des subventions région			0.00
0 40	13913	amortissement des subventions départem	507.00		507.00
					0.00
CHAP 16 emprunts et dettes assimilés			542 000.00	0.00	542 000.00
	1641	capital des emprunts	517 000.00		517 000.00
	1641	capital des emprunts remboursé par anticipation			0.00
	165	remboursement de cautions	25 000.00		25 000.00
	16818	capital autres emprunts			0.00
	16875	dettes envers groupemnt de collectivités			0.00
chap 19 différence sur réalisations d'immobilisations			0.00	0.00	0.00
	192-040	différence sur réalisations d'immo			0.00

chap 20 immobilisations incorporelles			26 380.00	25 000.00	51 380.00
	2031	frais d'études	25 000.00	25 000.00	50 000.00
	2042	fonds de concours			
	205	concessions et droits similaires	1 380.00		1 380.00
chap 21 immobilisations corporelles			809 871.00	233 315.05	1 043 186.05
	2111	terrains nus	20 000.00	10 300.00	30 300.00
	2112	terrain de voirie			0.00
	2115	terrains bâtis			0.00
	21311	constructions : hotel de ville	50 000.00	5 000.00	55 000.00
	21312	constructions : bât scolaires	79 252.00		79 252.00
	21316	aménagement du cimetière			
	21318	constructions : autres bât publics	457 924.00	94 700.00	552 624.00
	2132	immeuble de rapport			
	2138	autres constructions	360.00	57 300.00	57 660.00
	2151	réseaux de voirie	50 000.00	7 200.00	57 200.00
	21531	réseaux d'adduction d'eau	30 000.00		30 000.00
	21534	réseaux d'électrification			0.00
	21538	autres réseaux			0.00
	21568	autres mat d'incendie (extincteurs)			0.00
	21571	matériel de voirie roulant			0.00
	21578	autre mat de voirie			0.00
	2158	autres mat et outillage			0.00
	2161	achat oeuvre d'art		1 500.00	1 500.00
	218	autres immos corporelles			0.00
	2182	matériel de transport	10 000.00	20 177.82	30 177.82
	2183	matériel de bureau et informatique	8 117.00	21 633.24	29 750.24
	2184	meublier de bureau	8 720.00	3 200.00	11 920.00
	2188	autres immo corporelles	95 498.00	12 303.99	107 801.99
chap 23 immobilisations en cours			66 168.00	890 000.00	956 168.00
	231311	travaux bâtim hôtel de ville			0.00
	231312	travaux bâtim scolaires			0.00
	231318	travaux autres bâtim publics	66 168.00	890 000.00	956 168.00
	2315	installations techn sur immos en cours			0.00
	23151	travaux / réseaux de voirie			0.00
	231538	travaux / autres réseaux			0.00
	23161	restauration collections et oeuvres d'art			0.00
	2318	autres immos corporelles			0.00
	2328	immos incorporelles en cours			0.00
	2381	avances travaux syndicats des chemins			0.00
	2382	avances sur travaux sidec			0.00
chap 28	28031-040	amortissement frais d'études années antérieures	0.00		0.00
			TOTAL	2 663 099.04	1 148 315.05
					3 811 414.09

Monsieur Chatot fait remarquer que Monsieur le Maire avait annoncé, lors du dernier conseil municipal, une diminution de 10 % de l'article 6531 par rapport à l'an dernier, or cela n'est pas le cas.

Monsieur le Maire répond que l'article 6531 est composé pour 3.5 / 12^{ème} des indemnités des élus avec les taux de l'ancienne mandature et pour 8.5/12^{ème} des indemnités des élus avec les taux de l'actuelle mandature.

Monsieur Chatot répète ce qu'il avait déjà dit lors du conseil municipal précédent, que les indemnités des élus auraient pu être diminuées de 10 000 € supplémentaire et que la presse s'était fait écho d'une diminution de 10 % des indemnités par rapport à l'ancienne mandature mais que cela n'était pas juste.

Monsieur Gaillard dit à l'opposition qu'il serait bon de retrouver les indemnités des élus de 1994 avant de lancer des critiques.

Monsieur Chaillon répond qu'il n'est plus en possession des chiffres de 1994, qu'il est favorable à l'indemnisation des élus mais que la communication faite sur la diminution de 10 % n'est pas correcte.

Monsieur Chatot demande que soient examinés les chiffres de l'année 2000.

Monsieur le Maire demande à l'opposition si les remarques relatives aux indemnités des élus sont issues d'un sentiment de jalousie et ajoute qu'il est choqué par de tels propos ! Il pense que ce n'est pas de cette manière que les choses avanceront à Poligny.

Monsieur Chaillon dit qu'il a remarqué une budgétisation de 387 000 € pour la construction de bâtiments publics dont la budgétisation complète du parquet de la salle omnisport, et qu'il aurait été préférable de contacter au préalable l'entreprise ayant réalisé les travaux.

Monsieur le Maire répond que l'entreprise a été contactée, qu'elle s'était déplacée il y a 4 mois pour réparer le parquet et a fait savoir que ce dernier était fichu.

Monsieur De Vettor ajoute que d'autres personnes ont confirmé à la ville l'état de délabrement du parquet, que tout serait tenté pour réparer celui-ci si cela était possible mais qu'il y avait un risque important de voir une lame se briser. Il précise que la ville ne dispose que du mois de juillet pour entreprendre les travaux.

Monsieur Chaillon est choqué de la mauvaise qualité de la réparation, il pense que le souci provient de l'humidité au dessous du parquet.

Monsieur De Vettor répond qu'il est nécessaire d'injecter de la mousse sous les lames de parquet pour éviter qu'elles ne cassent mais qu'elles ont pris l'humidité au moment de la réalisation des travaux des tribunes car de l'eau s'est infiltrée au dessous.

Monsieur Chaillon est étonné de voir apparaître le financement d'un local multisports car il pensait que toutes nouvelles dépenses d'un équipement sportif relevaient de la compétence de la Communauté de Communes.

Monsieur Gaillard répond qu'il s'agit vraisemblablement du financement de l'extension d'un équipement existant.

Monsieur De Vettor ajoute que le local multisports a bénéficié d'une subvention DGE à hauteur de 30 %.

Monsieur Chaillon pense que la part consacrée aux équipements sportifs est très importante dans ce budget primitif.

Monsieur Gaillard répond que si l'on ne tient pas compte du parquet de la salle omnisport qui relève d'un changement indépendant de la volonté municipale, le budget consacré aux sports n'est pas très important.

Monsieur Chatot s'indigne du fait que les travaux de voirie ne représentent que 50 000 € alors que la part des financements liée aux équipements sportifs représente 30 % des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas proposé de travaux de voirie sur le champ de foire puisque des bungalows appartenant à un établissement scolaire sont entreposés sur le terrain municipal empêchant un aménagement immédiat. Toutefois, Monsieur le Maire ajoute que l'aménagement du champ de foire est un projet de la mandature.

Monsieur Gaillard conforte les propos du Maire en précisant que l'appel d'offres pour la rénovation du chalet de l'ENIL vient d'être lancé, ce qui va engendrer le passage incessant d'engins de chantier.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a un projet de discussion avec les différents partenaires du pôle agro-alimentaire et qu'il faudra bien sûr tenir compte de la fête foraine.

Monsieur Chatot pense qu'il sera nécessaire de prévoir une étude auprès d'un maître d'œuvre pour l'aménagement du champ de foire, et qu'il a remarqué qu'une étude était programmée pour des tribunes. Il demande si la 2^{ème} tranche de travaux des Jacobins est budgétisée ?

Monsieur le Maire répond que seule la 1^{ère} tranche est budgétisée pour l'instant.

Monsieur Chatot demande s'il est prévu de contracter un emprunt pour les tranches suivantes des Jacobins ?

Monsieur le Maire répond que cela dépendra du montant des subventions accordées par les différents partenaires de l'opération.

Monsieur Chaillon demande pourquoi les sommes allouées à l'entretien des bâtiments et des voies et réseaux diminuent et pourquoi la rénovation de la toiture des services techniques n'est pas prévue au budget ?

Monsieur Gaillard répond que cette toiture fait partie des travaux à chiffrer.

Monsieur le Maire ajoute que la toiture du boulodrome fuit également et que les toitures de l'école Brel, du Cosec et des Perchées ont été rénovées.

Monsieur Chaillon pense qu'un certain retard a été pris ces dernières années dans l'entretien des bâtiments.

Monsieur Chatot demande pourquoi les travaux d'éclairage de la Congrégation s'élèvent à 50 000 € ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un éclairage spécifique, que le montant budgétisé est une estimation et que la Ville a obtenu 30 % de subvention. Il ajoute qu'il présentera différentes options relatives à cet éclairage lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Chatot s'étonne qu'il soit inscrit 24 700 € en restes à réaliser de dépenses d'investissement pour la Congrégation.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la dernière couche de peinture non encore réalisée.

Madame Roy demande ce que représentent les crédits inscrits pour les travaux à l'aire des gens du voyage ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un coffret électrique posé récemment.

Madame Roy demande s'il est envisagé de mettre du gravier à l'aire des gens du voyage ?

Monsieur le Maire répond qu'il a reçu récemment les gens du voyage, que ceux-ci ont demandé du gravier pour l'aire d'accueil et que la ville va faire son possible pour en mettre.

b) Budget assainissement

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAP	ART	Désignation	BP 08
chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621)			87 050.00
	6061	eau edf chauffage energie	26 500.00
	6062	produits de traitement	2 500.00
	6063	fournitures d'entretien et de petit équipem	1 000.00
	6068	autres fournitures	8 000.00
	611	contrat de sous traitance	16 000.00
	615	entretien et réparation	10 000.00
	61551	entretien matériel roulant	2 000.00
	61558	entretien autres biens	4 000.00
	6156	maintenance	400.00
	616	primes d'assurance	2 000.00
	622	rému.intermédiaires et honoraires	5 000.00
	6226	honoraires	0.00
	6231	annonces et insertions	650.00
	624	transports biens (boues)	3 000.00
	6262	frais de telecom	300.00
	628	autres frais (analyses eaux)	5 300.00
	6288	autres frais divers	0.00
	6355	redevance FNADE	400.00
chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)			36 370.00
	633	cotisations CNFPT CDG FNAL	500.00
	6338	autres impôts, taxes et versements	70.00
	6410	rémunérations brutes	26 000.00

	6450	cotisations patro Urssaf+CNRACL+ATIACL+erapf+fnal+cnfpt+cdg	9 300.00
	648	cotisations FCPPA	500.00
chap 65 autres charges de gestion courantes			2.00
	658	charges de gestion cou. (arrondis TVA)	2.00
chap 66 charges financières			52 000.00
	66	intérêts emprunts + ICNE 2007	52 000.00
chap 68 dotations aux amortissements et provisions			91 266.00
	6811-042	amortissements	91 266.00
	0 22	dépenses imprévues	10 072.00
	0 0 2	résultat reporté N-1	
	0 23	viremt à la section d'investissemnt	357 653.57
		TOTAL	634 413.57

RECETTES D'EXPLOITATION

		Désignation	BP 08
70 produits des services, du domaine et ventes diverses			266 500.00
	7061	redevance assainissement	246 500.00
	7068	autres prestations de services	20 000.00
chap 75 autres produits de gestion courante			21 002.00
	751	redevance, concessions	21 000.00
	758	produits divers de gestion courante (arrondis TVA)	2.00
chap 76 produits financiers			0.00
	76	produits financiers	0.00
	766	gain de change	
chap 77 produits exceptionnels			7 220.00
	777-040	quote part des subv° d'invest transférées au résultat	7 220.00
	0 0 2	reprise excédent N-1	339 691.57
		TOTAL	634 413.57

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP	ART	Désignation	BP 08	RAR 07	TOTAL
	0 03	déficit d'investissement N-1			0.00
	0 20	Dépenses imprévues			0.00
chap 13 : subventions d'investissement			7220.00	0.00	7 220.00
	1391-040	subv d'équip transf au cpte de résultat	7 220.00		7 220.00
chap 21 : immobilisations corporelles			22 800.00	59 350.00	82 150.00
	2158	autres installations, matériels		5 350.00	5 350.00
	218	immobilisations Corporelles	22 800.00	54 000.00	76 800.00
chap 23 : immobilisations en cours			140 590.57	286 292.25	426 882.82
	2315	immobilisations en cours	82 830.00	286 292.25	369 122.25
	2315	immobilisations en cours	57 760.57		57 760.57
		TOTAL	170 610.57	345 642.25	516 252.82

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP	ART	Désignation	BP 08	RAR 07	TOTAL
	1068	réserves (excédent de fonct capitalisé)			0.00
	0 0 1	solde d'investissement reporté	45 509.25		45 509.25

13	131	subvention d'équipement		21 824.00	21 824.00
16	164	emprunts			0.00
	1688	ICNE			0.00
28		amortissements immos corporelles	91 266.00		
	2813-040	amortissements immos corporelles	30 740.00		30 740.00
	28156-040	amortissements immos corporelles	53 053.00		53 053.00
	28158-040	amortissements immos corporelles	1 870.00		1 870.00
	2818-040	amortissements immos corporelles	103.00		103.00
	28182-040	amortissements immos corporelles	5 500.00		5 500.00
	0 21	virent de la section de fonctionnem	357 653.57		357 653.57
		TOTAUX	494 428.82	21 824.00	516 252.82

Monsieur le Maire précise que la Ville devrait recevoir dans les prochains jours, une notification de subvention du Conseil Général sur le transit d'assainissement et qu'elle sera prise en compte lors d'une décision modificative.

Monsieur Chaillon demande si ce budget intègre une hausse de la taxe assainissement ?

Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur Chaillon présente la proposition d'amendement suivante de l'opposition : une diminution de 10 % de la taxe assainissement puisque l'autofinancement est trop important par rapport aux sommes dépensées pour les années futures. Il ajoute que le financement des équipements mérite d'être étalé dans le temps.

Monsieur le Maire répond que cette proposition sera un débat pour l'année 2009 et soumet l'amendement de l'opposition au vote : 2 abstentions, 6 pour, 19 contre : amendement rejeté à la majorité des voix.

c) Budget forêt

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Désignation	BP 2008
	0 22		dép imprévues	9 995.05
	0 23		virent en investissement	140 270.00
chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621, 635, 637 et 713)				142 910.00
60	60612		edf	
	60628		autre fournitures non stockées	
	60632		fournit. Petits équipemts	1 500.00
	60636		vêtemts de travail	1 000.00
	6068		autres matières et fournitures	1 800.00
61	611		contrats de prestations de serv (débardage, cubage)	16 000.00
	6135		location matériel	100.00
	61522		entretien de bâtiments	650.00
	61524		entretien de bois et forêts	39 890.00
	61551		entretien matériel roulant	2 000.00
	61558		entretien autres biens mob	800.00
	6156		frais de maintenance sidéc	700.00
	616		primes d'assurance	3 700.00
	6182		doc générale et technique	50.00
62	6228		frais divers (montage dossiers par ONF)	500.00
	6231		annonces	350.00
	627		services bancaires et assimilés	20.00
	6281		concours divers (Cnes forest+éco-certification)	1 400.00
	6282		frais de gardiennage	72 250.00
	6288		autres services	200.00

chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)			75 000.00
63	6332	cotisation FNAL	130.00
	6336	Cotisation CNFPT CDG	950.00
	6338	autres taxes	200.00
64	64111	rémunérat°ppales TB indiciaire brut	44 700.00
	64112	NBI SFT	500.00
	64118	autres indem	6 500.00
	6451	URSSAF patronales (maladie + alloc)	8 000.00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro	13 000.00
	6455	cotisations assurance des personnels	700.00
	64832	FCCPA	320.00
chap 65 autres charges de gestion courantes			373 534.43
	6522	versement de l'excédent sur le budget principal	373 529.43
65	658	arrondis de TVA	5.00
chap 66 charges financières			500.00
66	66111	intérêts des emprunts	500.00
chap 67 charges exceptionnelles			0.00
	673	titres annulés	
	675	valeur comptable des immobilisations cédées	
chap 68 dotations aux amortissements et provisions			2 680.00
68	6811-042	amortissement	2 680.00
TOTAL			744 889.48

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Désignation	BP 2008
70 produits des services, du domaine et ventes diverses			577 130.00
	7022	Coupes de bois	550 000.00
	7023	menus prodts forestiers (houppiers)	14 000.00
	7025	taxe d'affouage	11 500.00
	7028	vente autres produits forestiers	
	7035	droits de chasse	930.00
	70388	autres redevances et recettes (ligne edf + ruches)	700.00
	7066	redevance de service à caractère social	
76 produits financiers			500.00
	765	escomptes obtenus	500.00
77 produits exceptionnels			0.00
	775	produits des cessions d'immobilisations	
	776	différence sur réalisations reprises au résultat	
	0 02	reprise excédent 2007	167 259.48
TOTAUX			744 889.48

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ART	Désignation	BP 2008	RAR 2007	TOTAL
192	moins value s/ vente d'une immo			0.00
		102 700.00	47 600.00	150 300.00
2117	aménagement de bois forêt	72 800.00	47 600.00	120 400.00
2158	autres matériels et outillages	29 900.00		29 900.00

0 01	déficit d'investissement reporté	15 246.21		15 246.21
	TOTAL	117 946.21	47 600.00	165 546.21

écart avec recettes 0.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ART	Désignation	BP 2008	RAR 2007	TOTAL
1068	affectation résultat 2007	15 246.21	0.00	15 246.21
0 21	virement de la section de fonctionnement	140 270.00		140 270.00
Chap 13	subvention d'investissement	3 030.00	4 320.00	7 350.00
1321	subvention equipmt non transférable : Etat	3 030.00	4 320.00	7 350.00
1323	subvent° equipemt non transférable : Départ			0.00
1327	subvent° equipemt non transférable : europe			0.00
Chap 16	emprunt en euros	0	0.00	0.00
Chap 28	amortissements des immobilisations corporelles	2 680.00	0	2 680.00
28158-040		1960		1 960.00
28188-040		720.00		720.00
	TOTAUX	161 226.21	4 320.00	165 546.21

Monsieur Chatot fait remarquer qu'une prévision de 373 000 € de reversement au budget général est envisagée et qu'il espère ne pas assister à une inflation de recettes comme l'an dernier.

Monsieur Bulabois répond que les prix du bois ont augmenté de façon considérable l'an dernier, que nous avons vendu 600 m³ de bois de moins que l'année précédente et que nous avons eu malgré cela des recettes supplémentaires.

Monsieur Chaillon fait remarquer que le produit des services semble plus réaliste cette année que l'an passé avec une programmation de 577 000 €. Toutefois, Monsieur Chaillon s'étonne de la progression de ce chiffre par rapport à l'an dernier alors que le reversement au budget général stagne : il se demande s'il n'y aurait pas une réserve de 100 000 € ?

Monsieur le Maire répond qu'un versement de 140 000 € est prévu de la section de fonctionnement vers la section d'investissement alors qu'il y avait 50 000 € l'an dernier, d'où cette différence de 100 000 € environ.

Monsieur Chaillon demande ce que la Ville va investir de plus par rapport à l'an dernier ?

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu d'acheter un broyeur et de faire des plantations.

Monsieur Chaillon demande à quoi va servir ce broyeur ?

Monsieur Bulabois répond que cet engin servira à faire de l'élagage puis du broyage et que cela aérera le compost du service espaces verts.

Monsieur Chaillon précise qu'il faudra acheter un broyeur que le tracteur puisse tracter.

d) Budget lotissement 2^{ème} tranche

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 08
6015 achat terrains	39 492.72

605 travaux	60 395.56
6611 intérêts d'emprunt	13 724.00
7133 variation des encours de prod de biens	
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	341 597.85
0 02 déficit 2007	20 972.98
0 23 virement en investissement	
608-043 transfert de charges	13 724.00
TOTAL	489 907.11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 08
7015 ventes terrains	279 176.00
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	236 705.30
796-042	13 724.00
001 excédent reporté	
TOTAL	529 605.30

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 08
1641 capital de l'emprunt	81 439.00
3355-040 travaux en cours sur terrains aménagés	236 705.30
3555 terrains aménagés	
TOTAL	318 144.30

RECETTES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 08
0 21 virement de la section de fonctionnemt	
3355 stock initial terrains	
3555-040 annulation du stock initial terrains	341 597.85
0 01 excédent 2007	4 073.31
TOTAUX	345 671.16

Monsieur le Maire précise qu'il y a une prévision de recettes pour 7 terrains, car 4 terrains vendus en 2007 ont été encaissés sur 2008 et il est prévu de vendre 3 terrains cette année. Il ajoute que la voirie sera faite lorsque les parcelles seront bâties.

e) Budget lotissement 3^{ème} tranche

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 08
art 6015 achats de terrains	38 595.67
art 605 travaux	37 310.93

71355 variations de stocks terrains aménagés	5 994.63
TOTAL	81 901.23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 08
002 excédent de fonctionnement reporté	81901.23
7133 variations de stocks terrains aménagés	
TOTAL	81 901.23

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 08
0 01 REPRISE DU DEFICIT 2007	5994.63
TOTAL	5 994.63

RECETTES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 08
3555 annulation du stock initial terrains	5 994.63
TOTAUX	5 994.63

Monsieur le Maire précise que des travaux de voirie de l'ordre de 37 000 € sont prévus devant les bâtiments du Foyer jurassien.

Monsieur le Maire met aux voix les budgets primitifs 2008 :

- * **budget général : 6 voix contre, 21 voix pour : adopté à la majorité des voix ;**
- * **budget assainissement : 6 voix contre, 21 voix pour : adopté à la majorité des voix ;**
- * **budget forêt : 6 voix contre, 21 voix pour : adopté à la majorité des voix ;**
- * **budget lotissement 2eme tranche : 6 voix contre, 21 voix pour : adopté à la majorité des voix ;**
- * **budget lotissement 3eme tranche : adopté à l'unanimité.**

Monsieur Chaillon explique pourquoi les membres de l'opposition étaient absents lors du débat d'orientation budgétaire : il estime que faire délibérer le conseil le même soir sur le DOB, le CA et le BP, ce n'est pas correct. De plus, il ajoute que la présentation du DOB et du BP le même soir est illégal, même s'il s'agit d'une réunion différente, car cela ne laisse pas le temps de la réflexion en matière d'investissements.

Monsieur le Maire répond que compte tenu de l'élection du conseil qui a eu lieu le 16 mars, du fait que les budgets doivent être votés le 15 avril, il apparaissait difficile de faire un débat d'orientation budgétaire un mois avant le vote du budget. Toutefois, il affirme que le DOB 2009 aura lieu au moins 1 mois avant le vote du BP.

Madame Argiento ajoute qu'elle a lu les textes et la jurisprudence, que le DOB n'est pas obligatoire lorsqu'il y a un renouvellement de la municipalité et que si ce débat a lieu, ce ne doit pas être le même soir que le vote du budget.

Monsieur le Maire répond qu'il a présenté un DOB pour travailler au mieux pour les polinois.

Monsieur Saillard précise que la commission finances était élargie de façon à ce que chaque conseiller puisse comprendre au mieux les budgets et les orientations budgétaires.

Monsieur Chaillon répond que la commission finances sert à récupérer les documents financiers, qu'il n'a pas été en mesure d'y assister et qu'il a découvert les documents le matin même du conseil.

Monsieur le Maire s'étonne de l'agressivité de l'opposition et souhaiterait travailler dans une meilleure ambiance pour le bien des polinois.

6/ Indemnité de gardiennage des églises

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

Par circulaire en date du 5 février 2008, le Ministre de l'Intérieur, et de l'aménagement du territoire, fait savoir qu'il a décidé une revalorisation de 0.79 % du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales au titre de l'année 2008.

Par conséquent, le plafond indemnitaire annuel pour ledit gardiennage est le suivant :

- 464.49 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice cultuel.

Il est proposé au Conseil d'allouer la somme de 464.49 €/an à la personne effectuant le gardiennage des églises de Poligny.

Monsieur Chaillon explique qu'il votera contre car la somme n'est pas assez augmentée.

Monsieur le Maire met aux voix : 1 contre, 26 pour : adopté à la majorité des voix.

7/ Installation de Monsieur Dhôte et Madame Flores au conseil communautaire

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

Par délibération en date du 16 mars 2008, le Conseil Municipal a désigné les délégués du Conseil Municipal au Conseil Communautaire du Comté de Grimont, et a notamment désigné Monsieur Alphonse Klur et Madame Jacqueline Nourdin comme délégués suppléants du Conseil Municipal de Poligny.

Attendu que Monsieur Alphonse Klur et Madame Jacqueline Nourdin ont démissionné de leur mandat de conseillers municipaux, il convient de les remplacer.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2008, deux conseillers municipaux ont été installés, Madame Marie Flores et Monsieur Jean-François Dhôte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Marie FLORES et Monsieur Jean-François DHOTE délégués suppléants du Conseil Municipal de Poligny au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

8/ Commission Communale des Impôts Directs

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Rôle de la commission :

La commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'Administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur le bâti et à la taxe d'habitation, détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants, et participe à l'évaluation des propriétés bâties ;

- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;

- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative aux impôts directs locaux.

La commission communale est très étroitement associée à la révision des évaluations cadastrales, notamment pour le classement des immeubles, la fixation du coefficient de situation.

Aussi, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission, outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend 8 commissaires.

Le Conseil Municipal doit proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux une liste de 16 noms pour les titulaires et une liste de 16 noms pour les suppléants. Le Directeur des Services Fiscaux désignera, sur ces deux listes, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Conditions à remplir par les commissaires :

Les commissaires, hommes ou femmes doivent être de nationalité française et âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes directes locales et en tenant compte de l'importance des hameaux existant dans la commune.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être obligatoirement domiciliés en dehors de la commune.

D'autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts à savoir, taillis simples, taillis sous futaie, futaies feuillues, futaies résineuses, futaies mixtes, peupleraie, oseraie, d'une superficie suffisante et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

Il est demandé au Conseil Municipal de proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la liste suivante de 16 noms pour les commissaires titulaires et la liste suivante de 16 noms pour les commissaires suppléants.

La majorité propose 26 personnes :

BAILLY-MAITRE Jean - BULABOIS Gilbert - LAMY Maryse - CARDON Danièle - CLEMENT François - CART Rémy - CHARBONNIER Jean-Claude - CHEVASSUS Claude - GRILLOT Gilbert - JAILLET Jean - JEANNERET Arlette - JEANNIN Jocelyne - JOUVENOT Marc - LAMBERT Jean-Claude - LHOMME Jacques - MORBOIS Christelle - MOUREAUX Joël - NOIR Jean - PERRIN Roland - POLLET Annie - GAULLIARD Daniel - REVERCHON Jacky - CLEMENT Gilbert - CORON Jean - DEFERT Josette - DE PRADA François ;

L'opposition présente 6 personnes titulaires :

Marie Claude PONCET - Jean BOUVRET - Pierre JACQUET - Jacqueline NOURDIN - Andrée ROY - Roland CHAILLON.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

9/ Aménagement du temps de travail des personnels

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

Le décret 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat, notamment son article 3, précise que la durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures.

La durée quotidienne de travail ne peut excéder 10 heures.

Le décret 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale notamment son article 1, précise que les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail applicables aux agents des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant sont déterminées dans les conditions prévues par le décret du 25 août 2000 susvisé sous réserves des dispositions suivantes.

L'avis du CTP a été requis sur l'aménagement et l'organisation administrative du temps de travail dans les divers services de la Mairie de Poligny.

I. Volume horaire du personnel

La délibération n° 27 du 30 mars 2005 juridiquement applicable, fixe le volume annuel de travail des agents communaux à 1 586 heures, volume qui tient compte des congés annuels et exceptionnels accordés par la collectivité au long de l'année.

1. Organisation générale

Nombre heures / an

1586.00

Jours Fériés	1er janvier	Nouvel an
	24 mars	Pâques
	1er mai	Fête du travail + Ascension
	8 mai	Victoire 1945
	14 juillet	Fête Nationale
	15 août	Assomption
	11 novembre	Armistice 1918
	25 décembre	Noël
TOTAL Jours Fériés		8

Congés Payés	27	
	3	Jours du Maire
TOTAL Congés		30

Nombre de jours travaillés **223.00** *365 jrs - 104 week-ends - 30 congés - 8 jrs fériés*
 Soit un volume d'heures quotidien de $1586/223 = 7,11$ heures

2. Organisation par service

A. Détermination du nombre de jours de RTT

Volume d'heures par jour : **8 heures**

Volume d'heures par an : 223 jours travaillés x 8 heures par jour = **1784 heures**

Surplus d'heures par an : 1784 heures – 1586 heures = **198 heures**

Nombre de jours de RTT par an : 198 heures / 8 = **25 RTT**

B. Services bénéficiant des RTT

➤ Services administratifs

- ✓ Directrice Générale des Services
- ✓ Secrétariat Général
- ✓ Secrétariat des Services Techniques
- ✓ Finances et marchés publics
- ✓ Ressources humaines
- ✓ Communication
- ✓ Service des sports

➤ Police

➤ Services Techniques

L'heure de départ de la journée est fixée à 7h30 pour tous les agents des services techniques excepté pour le service nettoyage des locaux et le service espaces verts pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre.

- ✓ Service espaces verts : en cas de nécessité de service, possibilité de commencer la journée à partir de 5h00 pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre
- ✓ Service entretien des locaux : en cas de nécessité de service, possibilité de commencer la journée à partir de 5h00

C. Services ne bénéficiant pas des RTT

➤ Services administratifs

- ✓ **Accueil**
- ✓ **Etat Civil**

Volume d'heures par an : 223 jours travaillés x 7,11 heures par jour = **1586 heures**

Une permanence de 9h00 à 12h00 est effectuée en alternance entre le service Accueil et le service Etat Civil pendant la période scolaire.
Ces trois heures sont à récupérer la semaine qui suit la permanence.

➤ **Service Aide Sociale**

Volume d'heures par an : 223 jours travaillés x 7,11 heures par jour = **1586 heures**

➤ **Structure Multi Accueil**

Volume d'heures par an : 223 jours travaillés x 7,11 heures par jour = **1586 heures**

Un agent à temps partiel à 80 % :

Volume d'heures quotidien : **7,11 heures**

Répartition des heures : 4 jours à 7,11 heures = **28,44 heures par semaine**

Un agent à temps non complet à 20/35 qui exerce à la structure multi accueil :

Volume d'heures par an : 1586 x 20/35 = **906 heures**

Un agent à temps non complet à 19/35 qui exerce à la structure multi accueil :

Volume d'heures par an : 1586 x 19/35 = **861 heures**

Un agent à temps non complet à 19/35 qui entretient les locaux de la structure multi accueil du lundi au samedi :

Volume d'heures par an : 1586 x 19/35 = **861 heures**

Nombre de jours travaillés : 223 jours + 46 samedis (52-6 congés) = **269 jours**

Volume d'heures par semaine : 861/269x6 = **19,20 heures**

Répartition des heures : 5 jours à 3,04 heures + 1 jour à 4 heures = **19,20 heures**

➤ **Relais Assistante Maternelle**

Volume d'heures par an : 1586 x 22,75 = **1031 heures**

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **864 heures**

Nombre d'heures travaillées en dehors de l'année scolaire : **135 heures**

Capital d'heures pour réunions : **32 heures**

Volume d'heures par an : 864 + 135 + 32 = **1031 heures**

➤ **Services Vie Scolaire**

Un agent à temps complet qui exerce à la Cité Etudiante et à l'école « Les Perchées »

Volume d'heures par an : **1586 heures**

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **1296 heures**

Nombre d'heures travaillées en dehors de l'année scolaire : **233 heures**

Manifestations diverses : **57 heures**

Volume d'heures par an : 1296 + 233 + 57 = **1586 heures**

Un agent à temps non complet à 27/35 qui exerce à l'école « Les Perchées »

Volume d'heures par an : **1224 heures**

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **1224 heures**

Un agent à temps non complet à 33/35 qui exerce à l'école « Les Perchées »

Volume d'heures par an : **1495 heures**

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **1350 heures**

Nombre d'heures travaillées en dehors de l'année scolaire : **145 heures**

Volume d'heures par an : 1350 + 145 = **1495 heures**

Un agent à temps non complet à 27,5/35 qui exerce à l'école « Les Perchées »

Volume d'heures par an : **1246 heures**

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **1102,5 heures**

Nombre d'heures travaillées en dehors de l'année scolaire : **176 heures**

Volume d'heures par an : 1102,5 + 176 = **1278,5 heures** le surplus étant rémunéré en heures complémentaires.

Un agent à temps non complet à 28/35 qui exerce à l'école « Les Perchées » et à la structure multi accueil

Volume d'heures par an : **1269 heures**

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **846 heures**

Nombre d'heures travaillées en dehors de l'année scolaire : **120 heures**

Capital d'heures pour les remplacements : **303 heures**

Volume d'heures par an : $846 + 120 + 303 = 1269$ heures

Deux agents à temps complet qui exercent à la maternelle du Centre

Volume d'heures par an : **1586 heures**

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **1368 heures**

Nombre d'heures travaillées en dehors de l'année scolaire : **218 heures**

Volume d'heures par an : $1368 + 218 = 1586$ heures

Un agent à temps complet qui exerce à la maternelle du Centre et au Service Commun de Restauration

Volume d'heures par an : **1586 heures**

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **1368 heures**

Nombre d'heures travaillées en dehors de l'année scolaire : **218 heures**

Volume d'heures par an : $1368 + 218 = 1586$ heures

Un agent à temps non complet à 27/35 qui exerce à l'école « J Brel » et au Service Commun de Restauration

Volume d'heures par an : **1223,5 heures**

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **1125 heures**

Nombre d'heures travaillées en dehors de l'année scolaire : **98,5 heures**

Volume d'heures par an : $1125 + 98,5 = 1223,5$ heures

Un agent à temps non complet à 15/35 qui exerce au Service Commun de Restauration et qui entretient les locaux du RAM et du RASED

Volume d'heures par an : **680 heures**

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **900 heures**

Nombre d'heures travaillées en dehors de l'année scolaire : **166 heures**

Volume d'heures par an : $900 + 166 = 1066$ heures le surplus étant rémunéré en heures complémentaires.

Un agent à temps complet qui entretient les locaux de l'école J. BREL

Volume d'heures par an : **1586 heures**

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **1260 heures**

Nombre d'heures travaillées en dehors de l'année scolaire : **326 heures**

Volume d'heures par an : $1260 + 326 = 1586$ heures

➤ **Service entretien des locaux**

Un agent à temps non complet à 20/35 qui entretient les locaux de la mairie du lundi au vendredi :

Volume d'heures par an : $1586 \times 20/35 = 906$ heures

Nombre de jours travaillés : **223 jours travaillés**

Volume d'heures par jour : $906 \text{ heures} / 223 \text{ jours} = 4,06$ heures

Un agent à temps non complet à 34/35 qui entretient les salles de sports, la salle des fêtes et les locaux du CMS :

Volume d'heures par an : $1586 \times 34/35 = 1541$ heures

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **1269 heures**

Nombre d'heures travaillées en dehors de l'année scolaire : **272,5 heures**

Volume d'heures par an : $1269 \text{ heures} + 272,5 = 1541,5$ heures le surplus étant rémunéré en heures complémentaires.

Un agent à temps non complet à 27,5/35 qui entretient les locaux de la Mairie, de la bibliothèque et qui s'occupe de la restauration et du nettoyage au Service Commun de Restauration :

Volume d'heures par an : $1586 \times 27,5/35 = 1247$ heures

Nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire : **1062 heures**

Nombre d'heures travaillées en dehors de l'année scolaire : **185 heures**

Volume d'heures par an : $1062 \text{ heures} + 185 \text{ heures} = 1247$ heures le surplus étant rémunéré en heures complémentaires

Un agent à temps complet qui entretient les salles de sports :

Volume d'heures par an : **1586 heures**

Nombre d'heures travaillées par quinzaine : $7,11 \text{ heures} \times 10 \text{ jours} = 71,10$ heures

Répartition des heures : 1 semaine à 37,05 heures

Répartition des heures : 1 semaine à 34,05 heures

II. Règles relatives à la gestion des RTT (pour les services Administratifs concernés, la Police et les services Techniques)

Les jours de RTT sont à déposer **impérativement sur l'année civile en cours** et doivent faire l'objet d'un écrit signé du supérieur hiérarchique direct et transmis au service ressources humaines.

Il est possible de cumuler les jours de RTT dans la limite de 3 jours.

Les agents doivent poser leurs jours RTT chaque lundi pour la semaine en cours par le biais d'un formulaire de demande d'absence qui circulera entre les services et le service ressources humaines (voir le modèle du formulaire ci joint)

Cas particulier : la Directrice Générale des Services et le Directeur des Services Techniques peuvent cumuler les jours de RTT sans limitation de durée.

III. Règles relatives à la gestion des congés

La jurisprudence du Conseil d'Etat du 18/03/05 Syndicats UNSA Défense Région Auvergne, Syndicat CFTC des personnels civils des établissements militaires de Clermont-Ferrand n° 256082, 257179 confirme que le nombre de jours de congés annuels reste invariable selon que le cycle de travail est accompli sur 5 jours, sur 4,5 jours ou moins.

Cela signifie qu'un agent travaillant à temps complet souhaitant s'absenter une semaine de son travail pose **5 jours de congés quelque soit son cycle de travail.**

Tous les services posent leurs congés par le biais du formulaire de demande d'absences qui circulera entre l'agent, le supérieur hiérarchique direct, le directeur de services et le service ressources humaines.

Les modalités d'attribution des congés sont décrites dans la délibération n° 55 du Conseil Municipal du 6 juillet 2007.

IV. Règles relatives aux autorisations exceptionnelles d'absences

Rappel de la délibération n°55 du Conseil Municipal du 6 juillet 2007 :

Toute demande d'autorisation exceptionnelle d'absence fait l'objet d'une pièce justificative à adresser dans les plus brefs délais au service ressources humaines.

Les autorisations d'absences accordées pour un RDV médical sont à **recupérer.**

La demande doit se faire **au préalable** par l'intermédiaire du **formulaire de demande d'absence.**

V. Règles relatives aux congés complémentaires

Les congés complémentaires sont calculés en fin d'année civile soit au 31/12 en fonction des congés posés sur l'année écoulée à raison de :

- 1 jour si l'agent pose **5,6** ou **7** jours de congés en dehors de la période du **1/05 au 31/10**
- 2 jours si l'agent pose **8 jours de congés ou plus** en dehors de la période du **1/05 au 31/10**

Les jours accordés par le Maire ne rentrent pas en compte dans le calcul des jours complémentaires.

VI. Règles relatives aux récupérations

Les heures effectuées au-delà de l'heure théorique « normale » (8 heures pour un agent à temps complet bénéficiant des RTT, 7,11 heures pour un agent à temps complet ne bénéficiant pas des RTT ou planning de travail pour les agents à temps non complet) font l'objet d'heures de récupérations ou d'heures supplémentaires pour les agents à temps complet ou d'heures complémentaires pour les agents à temps non complet.

Les récupérations doivent être sollicitées par le biais du formulaire de demande d'absence.

VII. Mise en place de plages fixes et de plages variables

- **Les agents des services administratifs et de la Police qui se restaurent à l'extérieur** (excepté le service Accueil et le service Etat civil)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08:00	8:00 8:30	8:00 8:30	8:00 8:30	8:00 8:30	8:00 8:30
08:30					
09:00	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00
09:30					
10:00					
10:30					
11:00					
11:20					
11:30					
12:00					
12:30	12:00 12:15	12:00 12:15	12:00 12:15	12:00 12:15	12:00 12:15
13:00	12:15 13:30	12:15 13:30	12:15 13:30	12:15 13:30	12:15 13:30
13:30					
14:00	13:30 14:00	13:30 14:00	13:30 14:00	13:30 14:00	13:30 14:00
14:30	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 16:30
15:00					
15:30					
16:00					
16:30					
17:00					
17:30	17:00 18:30	17:00 18:30	17:00 18:30	17:00 18:30	17:00 18:30
18:00					
18:30					

plage fixe
 plage variable
 pause obligatoire

- Les agents des services administratifs et de la Police qui se restaurent sur leur lieu de travail (excepté l'Accueil et l'Etat civil)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08:00	8:00 8:30	8:00 8:30	8:00 8:30	8:00 8:30	8:00 8:30
08:30					
09:00	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00
09:30					
10:00					
10:30					
11:00					
11:20					
11:30					
12:00					
12:30	12:00 12:15	12:00 12:15	12:00 12:15	12:00 12:15	12:00 12:15
13:00	12:15 13:00	12:15 13:00	12:15 13:00	12:15 13:00	12:15 13:00
13:30	13:00 14:00	13:00 14:00	13:00 14:00	13:00 14:00	13:00 14:00
14:00					
14:30	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 16:30
15:00					
15:30					
16:00					
16:30					
17:00					
17:30	17:00 18:30	17:00 18:30	17:00 18:30	17:00 18:30	17:00 18:30
18:00					
18:30					

fixe

var

pause obligatoire



- Les agents du service Accueil, du service Etat Civil et du service Aide Sociale devant assurer une permanence pendant les heures d'ouverture au public doivent être présents sur les plages suivantes :

8h00 -12h00

14h00 – 17h00

- L'heure de départ de la journée de travail est fixée à :
 - **7h30** pour les services techniques (sauf cas particulier du service espace vert et entretien des locaux)
 - **8h00** pour les services Administratifs, Police, Aide Sociale
 - **7h40** pour la structure multi accueil
 - Selon fiche de poste pour le RAM, les services Vie scolaire et entretien des locaux

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les nouvelles dispositions susvisées relatives au temps de travail des personnels.

Monsieur le Maire précise que le CTP a eu lieu le 14 avril au matin, que l'ensemble des services fera 1 586 heures dont certains travailleront 35 h/semaine et d'autres 40h/semaine avec 25 jours de RTT en compensation. Le CTP a émis un avis favorable à 4 voix pour et 2 voix contre. Monsieur le Maire rappelle que cet avis est consultatif.

Monsieur Chaillon demande pourquoi il a été établi un document aussi précis ?

Monsieur le Maire répond qu'il a été nécessaire de clarifier le temps de travail puisque certains services avaient une interprétation des 35 heures et l'on ne possédait pas une base réglementaire suffisamment claire et regroupée dans un seul et même document.

Monsieur Chaillon demande si la délibération de juillet 2007 se substitue à celle proposée ?

Monsieur le Maire répond que non, la délibération de 2007 traitait des congés et autorisation d'absence, celle qui est proposée traite du temps de travail : les délibérations se complètent.

Monsieur Chaillon demande quels seront les avantages pour les employés et pour l'employeur ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a désormais une harmonisation du volume horaire de l'ensemble des personnels ainsi qu'une harmonisation de la façon de poser les jours de congés.

Monsieur Chaillon demande s'il y a modification des RTT par rapport à la délibération du 30 mars 2005 ?

Monsieur le Maire répond que les RTT sont désormais clairement précisées pour pallier aux différents systèmes de RTT qui existaient au sein des services.

Monsieur Chatot se demande pourquoi présenter une note détaillée par service si l'objectif est d'harmoniser le volume horaire pour l'ensemble des services ?

Monsieur le Maire répond qu'un service travaillait moins que le volume horaire légal et qu'il s'en est aperçu avec le système électronique de gestion du temps de travail. Cette proposition ne laisse ainsi plus de place à l'interprétation des 35 heures.

Monsieur Chaillon demande si le volume horaire prévu avant la délibération du 30 mars 2005 a été conservé ?

Monsieur le Maire répond que oui, que certains services décomptaient 4.5 jours de congés et partaient une semaine alors que d'autres décomptaient 5 jours pour partir une semaine en congés.

Monsieur Chaillon explique sa position personnelle : étant donné qu'il avait voté contre la délibération du 30 mars 2005, il votera également contre celle proposée.

Mademoiselle Morbois fait remarquer que les 3 jours de congés supplémentaires attribués par le Maire sont importants en volume.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de congés historiques qu'il n'apparaît pas opportun de modifier. Il ajoute que l'harmonisation des temps de travail au sein de la Mairie, entraînera un gain de travail équivalent à un temps plein annuel.

Monsieur Chaillon pense que de nombreuses entreprises donnent 3 jours de congés supplémentaires aux salariés.

Monsieur le Maire met aux voix : 21 pour, 6 contre : adopté à la majorité des voix.

10/ Augmentation du volume horaire d'un agent

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

L'avis du CTP a été requis sur la modification à compter du 1^{er} mai 2008, du volume horaire de travail d'un agent qui effectue le nettoyage des locaux à la structure multi accueil.

Cet agent souhaite une heure supplémentaire le samedi matin afin d'approfondir le nettoyage des locaux de la structure multi accueil et notamment le nettoyage des réfrigérateurs.

Volume d'heures annuelles : $1586 \times 19/35 = 861$ heures

Nombre de jours travaillés : 223 jours + 46 samedis (52 samedis - 6 samedis en congé) = **269 jours**

Volume d'heures par semaine : $861 \text{ heures} / 269 \text{ jours} \times 6 \text{ jours par semaine} = 19,20$ heures

Répartition des heures : 5 jours à 3,04 heures + 1 jour à 4 heures = **19,20 heures** selon planning ci-dessous :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
07:30						
08:00						
08:30						
09:00						
09:30						
10:00						8:00 12:00
10:30						
11:00						
11:30						
12:00						
12:30						
13:00						
13:30						
14:00						
14:30						
15:00						
15:30						
16:00						
16:30						
17:00						
17:30						
18:00					16:30 19:30	
18:30						
19:00						
19:30	18:00 21:00	18:00 21:00	18:00 21:00	18:00 21:00		
20:00						
20:30						
21:00						

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les nouvelles dispositions susvisées. Monsieur le Maire précise que le CTP a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

11/ Modification des fonctions de deux agents des services techniques

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

L'avis du CTP a été requis sur la modification des fonctions d'un agent des services techniques dans l'intérêt du service public et dans le cadre de la réorganisation des services.

L'agent concerné par cette réorganisation, est titulaire du grade de contrôleur de travaux : sa nouvelle fiche de poste correspond aux missions dévolues aux contrôleurs. Cet agent serait en poste au sein de l'Hôtel de Ville. Il secondera le Directeur des Services Techniques.

Ci-dessous, nouvelle fiche de poste applicable au 15 avril 2008.

IDENTIFICATION DU POSTE	
INTITULE DU POSTE	Responsable de la gestion et du suivi des travaux
NATURE DU POSTE	Technique
DUREE DU POSTE	Temps complet

MISSIONS PRINCIPALES	
MISSIONS :	Sous l'autorité du Directeur des Services Techniques, vous serez chargé des missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - suivi des chantiers - gestion des économies d'énergie - contrôle des travaux - élaboration de projets de maîtrise d'œuvre pour la ville

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les nouvelles dispositions susvisées relatives à la modification des fonctions de l'agent communal susvisé.

Monsieur le Maire précise que le CTP a émis un avis favorable à l'unanimité et que ces dispositions seraient applicables au 20 avril 2008.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

L'avis du CTP a été requis sur la modification des fonctions d'un agent des services techniques dans l'intérêt du service public et dans le cadre de la réorganisation des services.

L'agent concerné est titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, il occuperait le poste précédemment confié à un agent contrôleur de travaux.

Ci-dessous, nouvelle fiche de poste applicable au 15 avril 2008.

IDENTIFICATION DU POSTE	
INTITULE DU POSTE	Responsable des travaux extérieurs
NATURE DU POSTE	Technique
DUREE DU POSTE	Temps complet
MISSIONS PRINCIPALES	
MISSIONS :	Sous l'autorité du Directeur des Services Techniques, vous serez chargé des missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - gestion du personnel du service travaux extérieurs - gestion courante des services techniques

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les nouvelles dispositions susvisées relatives à la modification des fonctions de l'agent communal susvisé.

Monsieur le Maire précise que le CTP a émis un avis favorable à 4 voix pour et 2 abstentions et que ces dispositions seraient applicables au 20 avril 2008.

Monsieur le Maire met aux voix : 1 voix contre, 5 abstentions 21 voix pour : adopté à la majorité des voix.

Monsieur le Maire apporte une précision quant à l'utilisation de nouvelles fiches de congés pour le personnel, chaque agent dispose de sa fiche pour l'année, ses congés ou récupérations sont signés par le chef de service.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Chaillon propose les candidatures des personnes suivantes pour les comités consultatifs :

1 - comité consultatif pour les travaux, l'assainissement et l'urbanisme

- travaux, assainissement : Monsieur Roland CHAILLON, Madame Murielle ARGIENTO
- urbanisme : Madame Marie FLORES, Monsieur Roland CHAILLON

2 - comité consultatif pour la forêt, l'environnement et le développement durable

Messieurs Roland CHAILLON, Denis CHATOT

3 - comité consultatif pour l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire

Mesdames Murielle ARGIENTO, Marie FLORES

4 - comité consultatif pour les sports

Messieurs Jean-François DHOTE, Roland CHAILLON

5 - comité consultatif pour la sécurité routière.

Messieurs Jean-François DHOTE, Roland CHAILLON

6 - comité consultatif pour la culture

Monsieur Roland CHAILLON

7 - comité consultatif pour l'animation, la communication

Monsieur Jean-François DHOTE

8 - comité consultatif pour le tourisme, le jumelage

Monsieur Roland CHAILLON

Monsieur le Maire précise que les prochains conseils municipaux auront lieu les 23 mai à 20h30 et 4 juillet à 20h30.

La séance est levée à 22h51.

Le secrétaire de séance,

Stéphane BONNOTTE

Le Maire,

Dominique BONNET

NOTE DE LA DIRECTION GENERALE : le procès-verbal de séance figurant au registre des délibérations est consultable au secrétariat général par tout administré. La présente séance portant le n°4 comporte les extraits de délibérations suivants :

- n°37 convocation du conseil
- n°38 adoption du procès-verbal des séances du 16 mars et du 28 mars 2008
- n°39 adoption des comptes administratifs 2007
- n°40 adoption des comptes de gestion 2007 – budget général et budgets annexes – du Comptable public
- n°41 affectation des résultats de l'exercice 2007
- n°42 vote des taux de fiscalité locale 2008
- n°43 attribution des subventions 2008 aux associations
- n°44 adoption des budgets primitifs 2008
- n°45 indemnité de gardiennage des églises communales au titre de l'année 2008
- n°46 contribution incombant à la Commune pour le financement du Syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Orain et de la Grozonne
- n°47 désignation de deux délégués du Conseil Municipal au Conseil Communautaire du Comté de Grimont
- n°48 constitution de la Commission Communale des Impôts Directs – proposition à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux
- n°49 aménagement du temps de travail dans les divers services de la Mairie de Poligny
- n°50 augmentation du volume horaire hebdomadaire d'un agent communal
- n°51 modification des fonctions d'un agent des services techniques, titulaire du grade de Contrôleur de Travaux
- n°52 modification des fonctions d'un agent des services techniques, titulaire du grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- n°53 comités consultatifs municipaux

